



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 94462

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le recrutement des conseillers d'orientation-psychologues. Nul ne conteste le rôle primordial de ces conseillers en tant que médiateurs dans les établissements scolaires auprès, notamment, d'une jeunesse désorientée. Or il semblerait qu'une baisse très significative du nombre de postes ouvert au concours en 2006, avec cinquante-cinq postes, contre cent-trente-cinq l'année dernière et deux-cent-cinquante-six les années précédentes, aille dans le sens d'un désengagement de l'éducation nationale vis-à-vis de cette profession. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le nombre de conseillers d'orientation-psychologues recrutés couvre largement le nombre de départs. Ainsi, pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 717 départs de personnels d'orientation ont été observés tandis que durant cette même période, 831 COP ont été recrutés. Le nombre de postes offerts en orientation a donc baissé en 2004 et 2005 afin d'accompagner la diminution du nombre d'élèves dans le second degré, les moindres départs à la retraite et en cessation progressive d'activité des personnels d'orientation et les forts recrutements des années 2001 à 2003. C'est également cette analyse qui a conduit à offrir au total 55 postes au concours de COP pour la session 2006.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94462

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5069

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8598